

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Politiques sociales** **2024-2025****Code**

T.TS.S0359.F8.F.24

Type de formation *☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS**Niveau**

- ☒ module de base
☐ module d'approfondissement
☐ module avancé
☐ module spécialisé

Caractéristique

☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- ☒ module principal
☐ module lié au module principal
☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- ☐ module sur 1 semestre
☐ module sur 2 semestres
☒ semestre de printemps
☐ semestre d'automne
☐ Autres

2 **Organisation****Crédits ECTS ***

6 ECTS

Volées :

PT 2024, EE2023, TP2023

Semaines 8 à 20

Jeudi ou vendredi

Langues(s)☒ français3 **Prérequis**

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *****Compétences :**

1. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international (compétence 5)
2. établir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action (compétence 4).

Objectifs :

Au terme du module, les étudiant-e-s seront capables de/d' :

1. Expliquer la construction socio-historique du système de protection sociale en Suisse et ses enjeux actuels ;
2. Décrire les principaux droits et obligations découlant d'un contrat de travail ;
3. Identifier les risques pris en charge par le système d'assurances sociales et son champ d'application, en particulier sous l'angle du salariat ;
4. Prendre position de façon argumentée sur l'une des thématiques suivantes : "pauvreté", "migration" et "insertion".

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Le module F8 est construit en 3 axes :

1. le premier axe présente le système suisse de politique sociale notamment à travers une analyse socio-historique. Le premier axe est dispensé sous forme de cours ex-cathedra.
2. le deuxième axe présente une introduction au droit du travail et aux assurances sociales sous forme de cours ex-cathedra.
3. le troisième axe explore l'une des trois thématiques à choix pour les étudiant-es : la pauvreté, l'insertion et la migration sous forme d'ateliers.

Au sein des ateliers, les modalités pédagogiques retenues sont des cours ex-cathedra, des discussions avec des professionnel·les, une classe inversée, etc.

Formes d'enseignement :

- Cours ex cathedra (en plénière ou en groupes) ;
- Ateliers ;
- Classe inversée ;
- Lectures ;
- Recherches documentaires ;
- Travaux de groupe à réaliser pendant et en dehors des périodes d'enseignement.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

Axe 1 et axe 2 : QCM en date du **jeudi 19 juin 2025** matin (9h00-12h00).
Axe 3 : travail écrit de groupe à rendre le **lundi 16 juin 2025** à 12h00 par e-mail.

Modalités de répétition :

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- a) Se présenter aux nouvelles épreuves d'évaluation du module concerné lors d'une 2e session prévue durant la même année académique. Le délai pour le travail écrit individuel de l'axe 3 est fixé au **lundi 25 août 2025** à 17h00 et la date de l'évaluation des QCM est fixée au **jeudi 4 septembre 2025** matin (9h00-12h00).
b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module de l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel et ce, dans le cadre des ateliers thématiques. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations (idées) et citations (copier-coller). La forme est libre. A noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les séances et rattachés à leurs courants disciplinaire et sous-disciplinaire respectifs. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificiel reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

9 Bibliographie

- Bolzman, C. (2009). Modèles de travail social en lien avec les populations migrantes : enjeux et défis pour les pratiques professionnelles, *Pensée plurielle*, 21, 41-51.
- Bonvin, J.-M. (2011). La sécurité sociale : notions clés, spécificités et évolutions récentes. In J.-M. Bonvin, P. Gobet, S. Rossini & J.-P. Tabin, *Manuel de politique sociale* (pp. 17-40). Editions EESP.
- Bonvin, J.-M., & Moachon, E. (2005). L'activation et son potentiel de subversion de l'Etat social. In P. Vielle, P. Pochet & I. Cassiers (Éds.). *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?* (pp. 63- 92). P.I.E. Peter Lang.
- Département de la santé et de l'action sociale. (2017). *Rapport social vaudois*. Canton de Vaud.
http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Rapport_social_Version_en_ligne.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CE/Communiqu%C3%A9%20de%20presse/2017/08/637766_Rapport_social_Version_en_ligne_20170831_1347262.pdf
- Despland, B., & Ayer, A. (2014). *Parcours de vie en assurances sociales*. Editions La Sarine.
- Haunreiter, K. (2021). Certificat de travail : quid des stagiaires ?. *Actualité Sociale*, 7, 5-6.
- Office fédéral des assurances sociales. (2015, décembre). *Etrangers et étrangères*. Histoire de la sécurité sociale en Suisse.
<https://www.histoiredelasecuritesociale.ch/protagonistes/profils-de-beneficiaires/etrangers-et-etrangeres>
- Office fédéral des assurances sociales. (2016, décembre). *Le genre*. Histoire de la sécurité sociale en Suisse.
<https://www.histoiredelasecuritesociale.ch/themes/le-genre>
- Organisation internationale du travail. (2020). *Emploi et questions sociales dans le monde. Tendances 2020 : résumé analytique*. BIT.
<https://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/2020/lang--fr/index.htm>
- Tabin, J.-P. (2011). Comprendre la sécurité sociale en Suisse. In J.-M. Bonvin, P. Gobet, S. Rossini & J.-P. Tabin, *Manuel de politique sociale* (pp. 41-69). Editions EESP.
- Warin, P. (2016). Le non-recours : définition et typologies (Working paper n°1, juin 2010, actualisé en décembre 2016). Odenore.
<https://odenore.msh-alpes.fr/ressources/documents-travail/working-paper-ndeg1-juin-2010-actualise-en-decembre-2016-non-recours-definition-et-typologies>
- Wyler, R., Witzig, A., & Heinzer, B., (2024). *Droit du travail* (5e éd.). Stämpfli.

10 Enseignant-e-s

Haunreiter Katja

Résponsable de module *

HAUNREITER Katja & KUEHNI Morgane

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module Organisations et gestion de projet 2024-2025

Code

T.TS.S0359.F9.F.24

Type de formation *

☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS

Niveau

- ☒ module de base
☐ module d'approfondissement
☐ module avancé
☐ module spécialisé

Caractéristique

☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- ☒ module principal
☐ module lié au module principal
☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- ☐ module sur 1 semestre
☐ module sur 2 semestres
☒ semestre de printemps
☐ semestre d'automne
☐ Autres

2 Organisation

Crédits ECTS *

6 ECTS

Langues(s)

☒ français

Volée :

PT 2024, EE2023, TP2023

Semaines 9 à 21.

Jeudi ou vendredi

3 Prérequis

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon des modalités appropriées auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.

7. **Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.**

8. **Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches d'administration et de coordination.**

Objectifs :

Comme travailleuses sociales et travailleurs sociaux, vous êtes ou serez amené-es à travailler dans différents types d'organisations (associations, administrations, entreprises privées, etc.). Votre travail s'inscrira dans des cadres légaux comme dans des modes de financement et d'organisation spécifiques. Vous aurez à utiliser différents outils de gestion et devrez mettre en place ou gérer, différents projets.

L'objectif de ce module est de vous offrir les outils qui doivent vous permettre, comme travailleuses sociales ou travailleurs sociaux, de comprendre les divers déterminants qui structurent l'organisation des institutions du travail social, et surtout de vous y situer.

Au terme du module, les étudiant-es seront capables de/d' :

- Nommer les principales institutions politiques suisses et décrire leurs caractéristiques ;
- Décrire les principales étapes d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique publique ;
- Identifier, pour une institution sociale donnée, le système d'action dans lequel elle s'inscrit (financeurs, donneurs d'ordre, organisation professionnelle, cadre légal et réglementaire, etc.) et l'impact de ce dernier sur son action et son organisation (avoir une idée des mandats et/ou contraintes des différents acteurs du système d'action) ;
- Distinguer différentes modalités d'organisation (autogestion, taylorisme, nouvelle gestion publique, etc.) et décrire leurs caractéristiques principales et leurs effets sur l'organisation du travail et les collaborations ;
- Définir les principaux outils de gestion publique (appels d'offre, contrats de prestations, budget et comptabilité analytique, benchmarking, gestion par projet, etc.) et leurs caractéristiques principales ;
- Proposer un discours argumenté et une posture réflexive sur ces dimensions organisationnelles.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

5 Contenu et formes d'enseignement *

Ce module sera composé de cours et d'ateliers.

Pour la partie cours, ce module sera divisé en quatre parties principales :

- Une partie sur les politiques publiques et leur mise en œuvre. Le travail social se déploie dans un contexte normatif comprenant des objectifs plus ou moins prioritaire et des instruments visant à réaliser ces objectifs. Cette partie doit vous permettre de comprendre comment les organisations du travail social se situent dans ce cadre plus large.

- Une partie sur les formes d'organisation du travail et les outils de gestion. Si aujourd'hui les principaux lieux du travail social fonctionnent sur le modèle de la nouvelle gestion publique, cette partie doit vous permettre de situer ce modèle d'organisation par rapport à d'autres modèles d'organisations possibles et de construire un discours réflexif sur ce modèle. De même, vous serez confronté-es, dans votre pratique professionnelle, à différents outils de gestion (appels d'offre, contrats, projets). Cette partie de cours doit vous en donner les principes généraux, mais également vous permettre de les problématiser.

- Une partie portera plus spécifiquement sur les outils d'analyse à votre disposition pour analyser les organisations. Elle vous sera directement utile pour la réalisation des travaux de groupe prévus pour la validation du module, mais aussi pour analyser l'organisation des lieux de vos futures périodes de formation pratique.

- Une partie sur les institutions politiques suisses et l'élaboration des lois. Elle doit vous permettre de comprendre le contexte légal et institutionnel qui encadre le travail social en Suisse aujourd'hui.

Pour la partie ateliers, ce module veut vous donner l'occasion de réaliser, par groupe, parallèlement et en complément aux enseignements, une analyse institutionnelle d'une organisation (réalisant des activités relevant du travail social) de votre choix ; il s'agira de restituer divers déterminants de son action ; d'être capables de mettre au jour des dimensions liées par exemple au cadre légal, au financement, au modèle d'organisation, aux objectifs et aux activités mises en œuvre, ou encore à l'usage de tel ou tel outil de gestion.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation du module se fera sous la forme d'une évaluation composée :

- d'un travail collectif écrit. Les groupes d'étudiant-es rendront une analyse de l'organisation choisie, travail accompagné dans le cadre des ateliers. Le travail sera présenté (prérequis) dans un premier temps oralement par le groupe devant les autres groupes de l'atelier le **vendredi 16 mai 2025 (semaine 20)**. Puis il devra être rendu, pour évaluation, au responsable d'atelier le **vendredi 13 juin 2025 (semaine 24) à 17h00** au plus tard (à déposer sur la plateforme Moodle du module).
- d'un examen sur table (QCM) qui aura lieu le **vendredi 16 mai 2025 (semaine 20)**. L'examen portera sur les trois premiers cours de la partie consacrée aux « Institutions politiques suisses ».

Modalités de répétition

En cas d'obtention de la note F, les possibilités de répétition sont les suivantes :

- a) Se présenter à l'examen de répétition du module concerné lors d'une 2e session prévue durant la même année académique, soit le **vendredi 29 août 2025** (semaine 35). L'examen de répétition prendra la forme d'un examen sur table, individuel et portera sur l'ensemble de la matière vue en cours.
- b) Fréquenter à nouveau les enseignements et se présenter aux évaluations du module l'année académique suivante.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Les enseignant-es et les étudiant-es ont la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle générative au sein des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage ainsi que dans les travaux écrits en sous-groupe/individuel et ce, dans le cadre des ateliers thématiques. Ils et elles devront en faire un usage judicieux, critique et raisonné et annoncer explicitement l'utilisation de ces outils dans les supports de cours ou les travaux et pour les activités suivantes : corrections (orthographiques), reformulations (syntaxe), explications (concepts), inspirations (idées) et citations (copier-coller). La forme est libre. À noter que les évaluations seront basées sur la maîtrise des concepts tels qu'ils ont été définis, expliqués et référencés dans les supports de cours et dans les textes abordés durant les séances et rattachés à leurs courants disciplinaires et sous-disciplinaires respectifs. Dès lors, toute production générée avec l'aide d'un outil d'intelligence artificielle reste sous la responsabilité de son utilisateur et utilisatrice.

9 **Bibliographie**

Partie 1 :

Bonvin, J.-M. & Moachon, E. (2010) Les dilemmes des conseillers des agences publiques pour l'emploi en Suisse, *SociologieS*, Dossiers, <https://doi.org/10.4000/sociologies.3063>.
 Boussaguet, L., Jacquot, S. & Ravinet, P. (2010). Dictionnaire des politiques publiques 3e édition actualisée et augmentée. Presses de Sciences Po.
 Ladner, A., & Soguel, N. (2013). *Manuel d'administration publique suisse*. Presses polytechniques et universitaires romandes.
 Moachon, E. & Bonvin, J.-M. (2013). Les nouveaux modes de gestion du travail social et la marge discrétionnaire des travailleurs sociaux. In C. Bellot, M. Bresson & C. Jetté (Eds), *Le travail social et la nouvelle gestion publique* (pp. 205-220). Presses de l'Université du Québec.

Partie 2 :

Bruno I. & Didier E. (2013). *Benchmarking. L'Etat sous pression statistique*. La Découverte.
 Friedberg E. (1993). *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*. Seuil.
 Giauque, D. & Emery, Y. (2008). *Repenser la gestion publique. Bilan et perspectives en Suisse*. Presses polytechniques et universitaires romandes
 Hirsch Duret, E. (2006). Social aux pièces, social en pièces ? Contrats de prestations et évolution des pratiques des professionnels du social. In J.-N. Dupasquier, M.-D. Perrot, D. Joye, J.-P. Leresche & G. Rist (Eds.), *Ordres et désordres de l'esprit gestionnaire : où vont les métiers de la recherche, du social et de la santé ?* (pp. 157-168). Réalités sociales.

Partie 3 :

Kempter, K. & Descloux, R., Accompagnement à l'écriture en autonomie : Montenegro Marques, E. (2022). La méthodologie de développement de projets en travail social comme moteur de la disciplinarisation du travail social. *Ecrire le social*, 4(1), 79-89. <https://doi.org/10.3917/esra.004.0079>.
 Moachon, E. (2017) Pourquoi et comment évaluer l'action associative ?, REISO, 16.01.2017, <https://www.reiso.org/articles/themes/politiques/1414-pourquoi-et-comment-evaluer-l-action-associative>

Partie 4 :

Chancellerie fédérale. (2021). *La Confédération en bref*. Chancellerie fédérale. <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/la-confederation-en-bref.html>
 Chancellerie fédérale. (2021). *Session des jeunes 2021*. jugendsession.ch. <https://www.sessiondesjeunes.ch/le-projet/session-2021/>
 Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Cst) ;RS: 101. (s. d.). Consulté 4 novembre 2021, <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1999/404/fr>
 Golay V., Mix et Remix (2020). *Institutions politiques suisses*. Éditions loisirs et pédagogie.

Ateliers :

Aubry, A. (2023). Discipliner les associations d'aide et leurs publics par le « marché » : les conséquences de la marchandisation sur la prise en charge de migrant·es précarisé·es. *Revue française des affaires sociales*, (4), 213-233. <https://doi.org/10.3917/rfas.234.0213>.
 Champion, C., & Bonoli, G. (2013). Structures politico-administratives des politiques sociales. In A. Ladner, J.-L. Chappelet, Y. Emery, P. Knoepfel, L. Mader, N. Soguel, & F. Varone. (Eds.), *Manuel d'administration publique suisse* (pp.703-730). Presses polytechniques et universitaires romandes (PPUR).
 Lambelet, A. (2022). *Le défi de l'accompagnement des personnes âgées en institution*. Éditions HETSL

10 **Enseignant·e·s**

Conti Alice
 Courvoisier Fabien
 Dafflon Guillaume
 de Meyer Patricia
 Fakhoury Julien
 Franz Lucile
 Jacot-Descombes Caroline
 Klay Justine
 Lambelet Alexandre
 Magalhães de Almeida António
 Minacci Joëlle
 Moachon Eric
 Peytregnet Pauline
 Renevier François
 Sans enseignant
 Vacataire3

Responsable de module *

MAGALHÃES de ALMEIDA António & MOACHON Eric

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Crédits libres** **2023-2024****Code**

T.TS.SO359.CL.F.23

Type de formation *☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS**Niveau**

- ☐ module de base
☒ module d'approfondissement
☐ module avancé
☐ module spécialisé

Caractéristique

☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- ☒ module principal
☐ module lié au module principal
☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- ☐ module sur 1 semestre
☐ module sur 2 semestres
☐ semestre de printemps
☐ semestre d'automne
☒ Autres

2 **Organisation****Crédits ECTS ***

3 ECTS

PT 2023, EE 2023 et TP 2023

Langues(s)☒ français3 **Prérequis**

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***Compétences

Les huit compétences du référentiel PEC20 peuvent être mobilisées par des activités que les étudiant-e-s choisissent de suivre pour la validation du module.

Objectifs :

- Valoriser la participation des étudiant-e-s à des activités ou des événements en cohérence avec leurs parcours de formation.
- Valoriser les engagements associatifs ou institutionnel en lien avec le travail social et ses différents champs ou l'engagement étudiant.
- Etoffer son parcours de formation avec des expériences extracurriculaires en fonction de ses besoins et intérêts en tant que futur-e professionnel-le du travail social.
- Faire des découvertes dans la sphère du travail social mais hors des modules et contenus d'enseignement proposés dans le cursus ordinaire des études.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

Peuvent être validées dans le cadre du module, des activités de diverses natures :

- Engagements associatifs (internes à la HES-SO ou externes), par exemple HETSLibre, Conseil participatif du domaine TS de la HES-SO, commission des études, conseil de Fondation de la HETSL, comité d'organisation de la semaine de la durabilité, comité ou engagement en lien avec l'économie sociale et solidaire, etc.
- Participation à des événements académiques (congrès, colloques, conférences, universités d'été etc.), par exemple Planète recherche, colloque de la SSTS, conférences d'un des 4 réseaux de compétences de la HETSL.
- Participation à des formations externes dont le lien avec le travail social et/ou son propre projet professionnel peut être démontré.

Afin de valider le module, l'étudiant-e justifie d'un engagement en temps correspondant à environ 75 heures. Il-elle fournit une preuve de suivi (programme du colloque, attestation de cours suivi à l'extérieur de l'école, liste de membres d'un comité associatif, etc.). Un-e enseignant-e sera responsable du suivi et de la validation de l'activité réalisée. Un canevas d'intention spécifique permet de définir les contours de l'activité projetée : évaluation du nombre d'heures, planification, lien avec le référentiel de compétences, etc. L'activité sera ensuite réalisée et validée selon la modalité convenue avec l'enseignant-e responsable au plus tard au semestre de validation correspondant à la forme d'études.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'aménagement temporel du module Crédits libres est flexible. Les étudiant·e·s peuvent participer à des activités qu'ils ou elles souhaitent valider en tant que crédits libres dès le premier semestre de la formation.

Au plus tard :

- Les étudiant·e·s à **plein temps** doivent valider les 3 ECTS du module CL au plus tard au semestre 5, **soit le 2 décembre 2025**.
- Pour les étudiant·e·s **en emploi**, le module doit être validé au plus tard au semestre 7, **soit le 1er décembre 2026**.
- Pour les étudiant·e·s à **temps partiel**, le module doit être validé au plus tard au semestre 9, **soit le 7 décembre 2027**.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

Modalité de répétition :

En cas d'obtention de l'appréciation « non acquis », l'étudiant·e doit réaliser le module Crédits libres selon les indications de l'enseignant·e responsable du suivi au plus tard 3 semaines avant la fin du semestre suivant.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Un double échec au module Crédits libres ne conduit pas à une exclusion de la filière. L'étudiant·e sera tenu·e de valider ce module dans le cadre de son délai maximal d'études.

9 Bibliographie

10 Enseignant·e·s

Responsable de module *

MELLINA Joël

Descriptif validé le *

15 juin 2023
modifié le 17 décembre 2024

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Formation pratique 1 En emploi** **2023-2024****Code**

T.TS.SO359.FP1EE.F.23

Type de formation *☒ Bachelor ☐ DAS ☐ CAS**Niveau**

- ☒ module de base
☐ module d'approfondissement
☐ module avancé
☐ module spécialisé

Caractéristique

☒ En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type de module

- ☒ module principal
☐ module lié au module principal
☐ module facultatif ou complémentaire

Organisation temporelle

- ☐ module sur 1 semestre
☐ module sur 2 semestres
☐ semestre de printemps
☐ semestre d'automne
☒ Autres

2 **Organisation****Crédits ECTS *****27 crédits ECTS**- la partie formation "**terrain**"équivalent à **24 crédits ECTS**- la partie "**intégration**" liée àla partie "**terrain**" du module de

la formation pratique équivalent

à **3 crédits ECTS****Langues(s)**☒ français

Volée EE2023

Semestres 1 à 4

Sem. 1 : Automne 2023**Sem. 2 : Printemps 2024****Sem. 3 : Automne 2024****Sem. 4 : Printemps 2025**3 **Prérequis**

- ☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☐ Pas de prérequis
☒ Autres

Autres prérequis

- Participer à tous les cours de la partie intégration de la formation pratique (PIFP1) et répondre aux exigences de validation desdits cours.
- Rendre tous les documents demandés dans les délais imposés (écrits, bilans).

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Les 8 compétences du référentiel peuvent être travaillées durant la formation pratique selon ce qui aura été validé dans le contrat pédagogique tripartite.

1. Expliciter, étayer et argumenter les valeurs, les principes éthiques et le cadre déontologique du travail social qui fondent leur action.
2. Evaluer leurs propres ressources et leurs limites dans les dimensions cognitives, émotionnelles, corporelles et sociales, et identifier leurs besoins en matière de professionnalisation.
3. Construire et développer une relation professionnelle dans une posture favorisant le pouvoir d'agir et l'autodétermination des individus, groupes et communautés.
4. Etablir des diagnostics de situation, construire, mener et évaluer des projets d'intervention et des actions en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques et des savoirs d'action
5. Développer une pensée critique, questionner le sens de l'action sociale et proposer des modes d'intervention et de transformation sociales pertinents, créatifs et diversifiés, qui intègrent les enjeux sociaux, économiques, culturels et politiques aux niveaux local, national et international.
6. Communiquer de manière claire et adéquate, oralement, par écrit et/ou selon les modalités appropriées, auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés.
7. Organiser, coordonner le travail en équipe et en réseau, et collaborer dans des logiques d'interprofessionnalité et d'interdisciplinarité.
8. Comprendre les divers déterminants de l'organisation, se situer et assurer les tâches de gestion, d'administration et de coordination.

Niveau de compétence visé pour la partie "terrain":

- Distinguer les valeurs (personnelles, professionnelles et organisationnelles), restituer les dilemmes éthiques dans une situation de travail donnée.
- Identifier les ressources nécessaires à l'exercice de la profession dans le cadre de la formation pratique et identifier ses besoins en matière de professionnalisation dans le cadre de la formation Bachelor.
- Appréhender les spécificités d'une relation professionnelle dans sa dimension interindividuelle, groupale et communautaire et engager des relations dans une posture en cohérence avec la mission et les pratiques de références de l'institution de formation pratique.
- Participer à des actions en travail social, contribuer à leur analyse et à leur évaluation en se basant sur des connaissances scientifiques, méthodologiques, des savoirs d'action.
- Interroger le sens de l'action sociale au sein de l'institution de formation pratique et en repérer les enjeux.
- Adopter des postures, attitudes et techniques qui favorisent les échanges et la transmission adéquate des informations aux personnes concernées (bénéficiaires, collègues, etc.) au sein de l'institution ou du service.
- S'insérer adéquatement dans le travail en équipe et collaborer avec ses collègues direct-e-s; identifier l'ensemble des actrices et acteurs au sein du réseau et nommer leurs spécificités dans une intervention sociale donnée.
- Identifier et comprendre les divers déterminants de l'organisation; se situer dans sa fonction, hiérarchiser les tâches d'administration afin de les réaliser.

5 **Contenu et formes d'enseignement ***

En raison d'une contrainte technique, le point n°4 Compétences visées / Objectifs se poursuit ici :

Niveau de compétence visé pour la partie **"intégration"** du module de formation pratique 1 :

- Décrire une situation professionnelle dans sa complexité, en faisant référence aux quatre dimensions de l'activité de Clot (2008) présentées en cours et en respectant la méthodologie de l'analyse de l'activité. (domaines cognitif et affectif).
- Identifier les compétences à l'œuvre dans une action professionnelle donnée, à partir de traces de l'activité, il-elle sera en particulier capable d'identifier ses compétences à l'œuvre lors d'une de ses activités professionnelles. (domaines cognitif et affectif).
- Faire des liens entre une action professionnelle donnée et des références méthodologiques d'intervention en travail social du BATS (domaines cognitif et affectif).
- Faire des liens entre une situation professionnelle donnée et des références théoriques vues en première année du BATS (domaine cognitif).
- Se situer par oral et par écrit dans son processus de professionnalisation en identifiant son style professionnel et en décrivant son rapport au genre professionnel. (domaines cognitif et affectif).
- Lors d'une analyse orale ou écrite d'une de ses actions professionnelles, interroger le sens de cette dernière en se référant aux dimensions de l'agir selon Yves Clot (2008) (domaines cognitif et affectif).

Contenu pour la partie "terrain" :

La formation pratique vise l'accroissement progressif de la réflexivité, dans une dynamique qui soutient la transformation des expériences en compétences :

- Intégration et travail dans une institution, expérience et pratique réflexive;
 - Élaboration, rédaction et mise en œuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2);
 - Accompagnement pédagogique du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (PF);
 - Élaboration et rédaction d'un rapport écrit;
 - Évaluation tripartite de la période de FP (étudiant-e, PF, responsable de suivi de formation (RFP));
- Les "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social" explicitent les conditions d'application de ce contenu.

Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

Suivi par un-e PF (praticien formateur, praticienne formatrice). Suivi par un-e RFP (responsable de suivi de formation pratique).

Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique 1 :

Analyse et formation à l'analyse de traces de l'activité selon les méthodes de l'analyse de l'activité et de l'analyse du travail.

Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique 1 :

Travail en atelier. Les étudiant-e-s présenteront une situation de travail à partir de traces de l'activité (transcriptions audio, films ou documents réalisés) et des cadres prescriptifs issus de leurs institutions.

6 **Modalités d'évaluation et de validation ***

La validation des deux parties (terrain et intégration) est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie d'intégration est validée selon la notation "acquis / non acquis". La partie formation "terrain" est validée selon la notation A à F et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise. (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social).

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relative au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") :

1. Emploi au minimum à 50% dans une institution de travail social conventionnée.
2. Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation pratique, réparties sur les semestres 1 à 4.
3. **Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2 (au plus tard à fin avril 2024).**
4. Rapport écrit de formation pratique validé.
5. Bilan écrit du ou de la PF.
6. Séance tripartite, évaluation finale (co-évaluation sommative du/de la PF et du/de la RFP).
7. Attestation de 10 heures de supervision.

Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique 1 :

1. Présentation d'une situation tirée de la pratique professionnelle.
2. Présence obligatoire et participation active.
3. Travail écrit de validation à remettre pour : **la date sera communiquée ultérieurement**, selon les consignes données au début des cours de la partie "intégration" du module.

Si une interruption de la partie terrain intervient, la validation ou la non-validation de la période FP sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.

En cas d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

Modalités de répétition :**Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique, en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :**

Nouveau travail écrit de validation à remettre à une date qui sera communiquée ultérieurement, selon les consignes données par le responsable de module. Ce nouveau travail écrit doit être validé au plus tard avant la fin du 4ème semestre (printemps 2025).

Partie "terrain", en cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module :

Répétition du module Formation pratique 1 sur deux ans, au plus tôt dès le semestre d'automne qui suit.

7 **Modalités de remédiation ***7a **Modalités de remédiation (en cas de répétition) ***

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

☐ remédiation possible
☒ pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

Pour que la FP1 puisse être créditée, le secrétariat de la formation pratique doit être en possession de l'attestation des 10 heures de supervision effectuées.

9 Bibliographie

Davezies, P. (1993). Eléments de psychodynamique du travail. *Education permanente*, (116), 33-46.
Frund, R. (2008). *L'activité professionnelle: Compétences visibles invisibles*. Haute école de travail social et de la santé.
Mauduit-Corbon, M. & Martini, F. (1999). *Pédagogie de l'alternance : Analyse de situations de travail et travail formateur*. Hachette éducation.
Clot, Y. (2008). *Travail et pouvoir d'agir*. Presses universitaires de France.

10 Enseignants

Trebert Dominique

Nom du responsable de module *

BERTOCCHI Silvie

Descriptif validé le *

22 juin 2023

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle